

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

16 / 10 / 2012

Dossier complet le :

22 / 10 / 2012

N° d'enregistrement :

F-022-12 P 0030

1. Intitulé du projet

Réaménagement de la RD 11 entre Rubempré et Puchevillers

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil général de la Somme

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Christian MANABLE
Président du Conseil général

RCS / SIRET

1228000140016

Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6 Sous rubrique D	Infrastructures routières Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Réaménagement de la route départementale 11 entre Rubempré et Puchevillers.

4.2 Objectifs du projet

Sécurisation de l'infrastructure

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Création d'accotements de 4 m de large, modification de tracé ponctuel (déconstruction et reconstruction de chaussée), bordurages (création de 2 chicanes), remise en place de la signalisation existante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Gestion sécurisée du trafic automobile sur un axe prioritaire.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'étude d'impact analyse au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale	50 000 m ²
Longueur globale	3 500 m
Longueur cumulée des rectifications de tracé	1 100 m

4.6 Localisation du projet

Adresse	Coordonnées géographiques ¹	Long.	Lat.
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :		
	Point de départ :	Long. 02° 23' 11" E	Lat. 50° 01' 21" N
	Point d'arrivée :	Long. 02° 24' 33" E	Lat. 50° 03' 00" N
	Communes traversées :		
	Puchevillers, Hérissart, Rubempré.		

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Prolongement du programme d'aménagement, achevé, de l'itinéraire Amiens-Rubempré.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**5.1 Occupation des sols**

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terres arables hors périmètre d'irrigation (Corine Land Cover)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Seule la commune de Hérissart est dotée d'un document d'urbanisme.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte communale de Hérisart, approuvée le 22/11/2007.

Sur cette carte communale, la zone traversée par la section de la RD 11 est classée Secteur Naturel (SN)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Données absentes pour le bassin Artois-Picardie

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est la croix dite de Jean de Toutencourt située à environ 4 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?			Réutilisation en partie des ressources naturelles du sol et du sous-sol existantes. Un équilibre sera recherché entre les remblais et les déblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones concernées par l'emprise du projet sont uniquement des terres agricoles (culture) ne présentant pas d'intérêt écologique particulier.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation de 15 000 m ² de terre agricole.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le niveau de trafic actuel est trop faible pour soumettre cette infrastructure à la réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. De plus, le passage d'un revêtement gravillonné à un enrobé, comme le prévoit le projet, baissera le niveau sonore.	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront temporairement source de vibrations	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement ne modifiera pas le régime hydrologique de la route existante. Il améliorera la gestion des eaux pluviales de la voirie.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase de construction, des matériaux de déconstruction seront transportés vers des centrales de recyclages.	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été soumis à la DRAC. Aucun enjeu archéologique n'a été identifié sur ce secteur.	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permettra d'améliorer la section de la RD 11 entre les communes de Rubempré et Puchevillers distantes d'environ 3,5 kilomètres. Les principes d'aménagements envisagés sur ce linéaire sont au nombre de 2 à savoir :

- Une reprise de la chaussée sans élargissement avec ou sans modification des accotements sur 2 400 m (travaux assimilables à des travaux d'entretien de chaussée avec réappropriation du domaine départemental complété par l'acquisition de propriétés voisines là où les 4 mètres de la bande de sécurité ne sont pas atteints),
- Une modification du profil de la voirie sur deux sections représentant un linéaire de 1 100 m.

L'essence principale de ce projet est l'augmentation de la largeur d'accotement sur une route existante, à considérer plutôt comme une nouvelle zone d'extension pour la faune et la flore sauvage. Il ne s'agit donc pas de création d'infrastructure nouvelle, ni d'allongement ou d'élargissement de la chaussée actuelle. Il n'augmente pas la quantité actuelle de surface imperméabilisée et apporte même une amélioration dans la gestion des eaux pluviales de voirie. Un choix de ne pas intervenir sur les accotements du versant sud de la vallée Coffignier a été fait, relevant du principe de précaution sur le secteur le plus diversifié floristiquement de l'itinéraire. Sur les deux tronçons concernés par des modifications de profil (dont le linéaire ne représente que le tiers du linéaire de l'opération), les remblais ne modifient pas l'écoulement des eaux de ruissellement des bassins versants, dont le rétablissement sous chaussée existante auparavant.

Le volume total des terrassements (déblais/remblais confondus), s'élève à 16 000 mètres cubes, pour un linéaire modifié d'environ 1 100 mètres.

Les surfaces de chaussées reconstruites sont équivalentes aux surfaces de chaussée déconstruites. Ce projet ne semble pas correspondre aux critères des projets d'infrastructures routières soumises à étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Détail de la consistance du projet, 4 pages.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Amiens

le,

8 octobre 2012

Le Directeur de la Modernisation des Infrastructures,

Signature



Roland CARON